



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	17

Le lundi 25 juillet 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022

DELIBERATION

N° 80/2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Renaud LEFEBVRE donne pouvoir Paul REY, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Karine BOETTI, André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN, Herbert WOLFERS donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI, Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Karine BOETTI.

OBJET :

Demande de subventions
pour la réhabilitation de la
chapelle Notre-Dame des
Grâces

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter la chapelle Notre-Dame des Grâces afin de préserver notre patrimoine historique.

Le montant de cette opération est de 185 094 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, et de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions au Département et à la DRAC.

APPROUVE le plan de financement.

AR Prefecture

006-210600235-20220727-2022_84-DE

Reçu le 27/07/2022

Publié le 27/07/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RÉHABILITATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES

DEPENSE :

Montant 185 094.00 € HT


Montant TTC 222 112.80 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80 % 148 075.20 €
ÉTAT (DRAC) 20 % 37 018.80 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Sébastien OLHARAN


AR Prefecture

006-210600235-20220727-2022_84-DE
Reçu le 27/07/2022
Publié le 27/07/2022